

Procès verbal du Conseil Municipal Mercredi 28 septembre 2011

Tous présents sauf Madame VALERA Dominique ; messieurs KARAGULIAN Claude, MAGNAN Gilbert, TERRIER Gérard

Procurations :

Madame GARDETTE à Madame MARTIN

Madame MONTAGNIER à Monsieur PERRIER

Madame PEREZ à Madame PIQUENOT

Monsieur BOYER à Monsieur HARDY

Monsieur HARDY donne des nouvelles de Monsieur BOYER actuellement en convalescence suite à une opération de la thyroïde. Il reprendra ses fonctions vers la mi octobre.

Monsieur HARDY propose comme secrétaire de séance, Monsieur Gerara Bruno

Vote : POUR 24 ABSTENTION 1

Vote sur le Procès Verbal du 11 juillet 2011 :

Pour : Unanimité

Déclaration de Monsieur GERARA au nom du groupe Simiane avec vous :

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Au nom du groupe Simiane avec Vous, nous tenons à adresser à Monsieur le Maire tous nos sincères vœux de prompt rétablissement.

Si l'engagement politique est important, le respect des uns et des autres l'est tout autant à nos yeux.

Pour Simiane Avec Vous, Bruno GERARA et Magali BRACONNOT-JOUE

Ordre du jour 01 - Convention avec la commune de Simiane Collongue et la SPLA qui fixe les conditions d'interventions de la SPLA dans le cadre de l'aménagement de l'avenue André MALRAUX

M. HARDY : Il y aura 2 phases : la 1ere de la maternelle à l'avenue Charles de Gaulle et la seconde de la Croix de fer aux écoles. La première phase devrait pouvoir commencer le plus rapidement possible, la seconde

Vote : POUR : 24 ABSTENTION : 01 (M. Machera)

**Ordre du jour 02 - Acquisition de parcelles nécessaires à l'issue de secours des hauts quartiers :
délibération modificative.**

M. HARDY : Comme vous l'avez eu dans la note de synthèse, le conseil constitutionnel a déclaré contraires les dispositions de l'article L332-6-1 du code de l'urbanisme. Jusqu'au 22/9/2010 on pouvait réserver des cessons gratuite, depuis ce n'est plus le cas. La commune achète donc 79 m² de la parcelle au prix de 39€ le m² soit 3081€. Il s'agit de la création d'une issue de secours pompiers.

Mme CACCAVELLI : Je pensais qu'on ne passais pas par Bédouffe, je pensais qu'on passait plus près des marres.

Vote : POUR : 21 Abstention : 04 (M. Machera, Mme Caccavelli, Mme Braconnot, M. Gerara)

Ordre du jour 03 - Service d'assainissement non collectif (SPANC) - Synthèse du rapport annuel sur le prix et le service année 2010

Mme PIQUENOT détaille le rapport d'assainissement non collectif.

Pas de vote

Ordre du jour 04 - Taxe sur la consommation finale d'électricité - fixation du coefficient multiplicateur unique

M. HARDY : auparavant il existait une taxe sur un pourcentage de la consommation, qui était de coefficient 8, maintenant c'est une somme fixe fr 0,006€ / kilowattheure + 0,003€ pour le département sur la consommation. D'après le tableau global de comparaison, il y a une augmentation mais cela est du à des différences de tarif selon la puissance. L'augmentation serait de 10%

M. ARNAUD : En définitive il nous faut voter sur le choix de l'administration d'appliquer ces nouvelles directives dès cette année. Il nous faut reconduire ce coefficient avant le 1er octobre. Quand on fait les comparaison, une évolution est liée d'une part par la hausse du nombre d'habitant, d'autre part sur une augmentation de la consommation (+5%), et enfin le fait que les bases de calcul ne sont les mêmes.

M.MACHERA : Cela fait une augmentation de combien ? 10%

M.ARNAUD : On ne peut pas dire, cela dépend, les bases ne sont pas les mêmes.

M.AYMARD : les communes aussi seront taxées, il n'y aura plus question de tarif jaune.

M. ARNAUD : Non il y aura des tarifs pour les compteurs domestiques inférieur à 35 Kw/H et un tarif communal entre 35 et 250 kw/h au delà c'est l'État qui encaisse la redevance.

Vote : POUR : 24 ABSTENTION : 1 (M. Machera)

Ordre du jour 05 - Délibération autorisant le recrutement d'un agent vacataire - service culturel

M. HARDY : Il s'agit des ateliers arts plastique. Depuis que l'OMC est passé service communal il nous incombe de procéder aux recrutements de vacataires. Ce sera la seule personne vacataire car elle est fonctionnaire, toutes les autres sont recruté par le biais d'une association.

Mme CACCAVELLI : Avant elle était rémunérée par qui ?

M. HARDY : par l'OMC

Mme BRACONNOT : Le tarif habituel c'est plutôt 30€ de l'heure en art plastique.

Vote : Unanimité

Ordre du jour 06 - Prise en charge partielle des frais de transport public des trajets domicile-lieu de travail.

M. HARDY : Il s'agit d'appliquer le décret du 21/6/2010 pour la prise en charge partielle des frais de transports collectifs des agents de la commune entre la résidence et le lieu de travail. 50 % de prise en charge à concurrence de 72,75€ par mois mentionné sur la fiche de paie avec le justificatif.

M. LEGAY : C'est bas sur un décret obligatoire, pourquoi passer la délibération en conseil ?

M. GERARA : Parce que l'on aurait pu voter au delà du 50% minima jusqu'à concurrence du maximum...

Vote : Unanimité

Ordre du jour 07 - Avenant n°5 a la convention d'affermage « MAC les marronniers et MAC des pitchounets » consultable en mairie.

M. HARDY : cela concerne la crèche et la Halte garderie, confiée en DSP à l'association les crèche de Aix en Provence. Au titre de 2011 la subvention attribuée aux Marronniers sera de 41000€ et 106000 pour les pitchounets. L'augmentation est comprise entre 1 et 1,90%. Pour le reste lors du dernier avenant on avait transféré les charges mais pas les recettes. Il s'agit du fait que lorsque un personnel communal est malade, la commune est remboursée à 75%. Par contre l'association est obligée de remplacer le personnel. Donc on remboursera l'association en cas de maladie comme de congés dès que ce personnel sera remplacé.

M. GERARA : On vote à la fois l'avenant et les montants, ou ne faudrait il pas procéder à 2 délibérations, une sur l'avenant et l'autre sur le montant ?

M. ARNAUD : l'avenant est unique.

M. GERARA : On a privatisé la halte garderie. Je suis étonné sur le fait que l'association délégataire a des avocats, des cadres juridiques et ils ne se sont pas aperçu qu'un fonctionnaire n'avait pas le même coût qu'un salarié privé ? Sans faire d'études, je le savais ! Cet avenant aurait du être prévu d'entrée, paie t on les conseillers juridiques pour rien et à quoi servent ils ?

M. HARDY : Aujourd'hui on a un service qui accueille les enfants du village, donc ce service il faut qu'il soit assuré quelque soit la maladie des uns et des autres. S'il y a remplacement, on compense.

M. GERARA : Je met en cause les cadres juridiques qui n'ont pas anticipé ces choses. Nous demandons que soit mis en place une étude pour savoir ce qu'il en coûterait de revenir à une gestion entièrement municipale de la crèche et MAC ?

M. HARDY : Le public a le droit de faire procéder à une délégation de service public, c'est pareil !

M. GERARA : Non à partir du moment ou ce n'est pas le même statut de salarié !

Mme PIQUENOT : la différence avec la DSP sur l'eau celle-ci confié à une association.

Mme BRACONNOT : Je pense que effectivement il y a une différence entre une gestion associative et une gestion privée. Ceci dit on a intérêt de regarder comment cela fonctionne. Il ne faut pas augmenter les prix de la crèche sans en assurer le contrôle. Il me semble que lorsque la gestion a été confiée à bulle et bille c'est parce qu'il y avait un problème de management ! Il faut se poser la question sur ce que va être le projet pour la suite avec la réunification des 2 entités en 1. Ne faut il pas repenser le projet en faisant quelque chose de municipal et quel coût cela aurait.

M. HARDY : Quand on lance une DSP on fait ce calcul... nous on prend la restauration, l'éclairage etc.. en général la DSP correspond aux coûts.

Mme TARDY : Il y a un élément à prendre en compte, c'est celui de la réglementation des crèches et c'est un sujet plus vaste que la re municipalisation du pôle ménage. Mais là il y a un souci fort de remise aux normes. La DSP n'est donc pas inintéressante.

M. GERARA : Quand la mise à disposition des personnels communaux sera arrivée à son terme, dans 2 ans, qu'advientra t il de ces personnels ? La Mise à disposition n'est pas renouvelable ?

M. HARDY : La question que tu poses est précise, ils seront conservés en mairie.

M. GERARA : C'est à dire que l'on va prendre des gens qui ont une qualification sur la petite enfance et on va les faire balayer... Je comprends maintenant le manque de motivation de beaucoup de personnels ! Il n'y a pas d'autres postes équivalents.

M. HARDY : Oui éventuellement les écoles ! Cela concerne 4 personnels.

M. TARDY : Il y a aussi des passerelles possibles, vraiment sympa en terme de rémunération, ils paient mieux leur personnel que la fonction publique.

M. GERARA : Avec un bémol, demain ils peuvent être licenciés.

M. HARDY : Dans ce cadre là les personnels sont formés par l'association

M. GERARA : Ce n'est ps le cas, puisqu'elles sont toutes formées !

Mme TARDY : Il y avait des personnels formées et d'autres non formés comme on a le droit dans une certaine proportion.

M. GERARA : Je souhaiterais que l'on mette en place la cellule de réflexion pour une reprise en gestion publique directe.

M. HARDY : Bien sur. Je t'accorde que la mise à disposition peut être un problème. Mais le débat public privé euh.. la DSP c'est un outil, c'est un service public. Il est hors de question pour nous de licencier qui que ce soit ! On retiens l'idée

Vote : POUR : 20

ABSTENTION : 5 (Mesdames Devulaine, Caccavelli, Braconnot, M. Machera, Gerara)

Ordre du jour 08 - Versement d'une subvention en faveur du comité départemental des Bouches du Rhône du concours de la résistance et de la déportation.

M. HARDY : 2 élèves ont obtenus le 1er prix des travaux collectifs du concours et travaux collectifs audiovisuel. On propose une subvention de 200€ afin de participer à la réussite du séjour sur le lieu de mémoire.

M. GERARA : L'idée est excellente, mais tu connais notre point de vue, lorsqu'on parle de déportation et de résistance, nous sommes attachés à ce que l'on y associe l'ensemble des associations qui ont subie la déportation, y compris, n'en déplaise aux plus rétrogrades, aux association homosexuelles. J'y tiens comme à la prunelle de mes yeux.

M. HARDY : Souvent dans les messages ceci y figurent.

M. GERARA : Le message est une chose, l'acte du dépôt de gerbe en est un autre

Vote : POUR : Unanimité

Ordre du jour 09 - Budget Communal - décision modificative

Vote : POUR : 23 ABSTENTION : 2 (Mme Braconnot, M. Gerara)

Ordre du jour 10 - Décision modificative - ouverture de crédit pour opération d'ordre budgétaire - budget de l'assainissement.

M. HARDY : c'est très simple c'est l'application du budget pour financer le remboursement de la station, on y arrive pas avec le budget assainissement donc il y a une aide du budget principal. On essaie de rééquilibrer dans le cadre d'une renégociation avec Bouc bel Air sur les volumes à calculer. Aujourd'hui on est à 2/3 Bouc, 1/3 Simiane, ce qui ne correspond pas à la réalité qui est plutôt de 1/5 Simiane, 4/5 Bouc.

Vote : POUR : 21 ABSTENTION : 4 (Mme Caccavelli, M. Machera, Mme Braconnot, M. Gerara)

Ordre du jour 11 - Membre fondateur de l'association commune et territoire ruraux du Pays d'Aix - délibération du 16/12/10 - appel à cotisation

M. HARDY : Il s'agit de faire entendre une seule et même voix des petites communes dans le Pays d'Aix.

Mme FERRER : Cela veut dire que vous n'arrivez pas à vous faire entendre au sein de la CPA ?

Vote : POUR : 24 ABSTENTION : 01 (Mme Ferrer)

Ordre du jour 12 - Convention de partenariat pour le développement du réseau de lecture publique dans le département des Bouches du Rhône.

Mme MARTIN : Est-ce le seul partenaire ?

M. HARDY : Non.

M. MACHERA : Quel est le coût !

M. HARDY : Rien de plus que le budget (6000€) que l'on accorde déjà !

Mme CACCAVELLI : 6000€ c'est pas beaucoup, c'est combien normalement par habitants que l'on doit accorder ?

M. ARNAUD : On n'a pas de ratio.

Vote : POUR : Unanimité

Séance levée à 20h00

Le secrétaire

M. Bruno GERARA



Pour le Maire

M. Alain HARDY